

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉGANS
Ancien député du Bas-Rhône.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements... 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant :
C. THIÉNIÉ
Imprimeur de la Revue, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

7 novembre.

Grande disette de nouvelles aujourd'hui. L'avalanche de discours et de manifestes, d'ordres du jour de généraux, d'hommes monarchiques, qui a passé ces jours-ci sur nos têtes, commence elle-même à se dissiper. Des phrases, des phrases, des phrases, des phrases, que le vent emporte et qu'il n'en soit plus question!

A Bordeaux, cependant, que s'est-il passé? Nous n'avons pas encore les détails, mais si nous en croyons une dépêche sommaire, le banquet radical n'aurait été que la plus inoffensive dinette. Tout le monde aurait été bien modéré et bien sage. Les discours prononcés se résument en un éloge de M. Thiers et de sa politique. Il a bien été question de la dissolution de l'Assemblée, mais l'orateur chargé de toucher ce point délicat l'aurait fait en termes parfaitement acceptables : il n'aurait réclamé la dissolution que pour après la libération du territoire. Un autre toast a roulé sur l'inviolabilité du suffrage universel. Le télégraphe nous a-t-il exactement rendu la physionomie du contre-banquet de la Gironda, eh! mais alors c'est que nous n'y trouvons vraiment rien à reprendre.

Tant de sagesse et de modération fait honneur aux radicaux de Bordeaux et, en vérité, s'ils n'ont pas caché leur jeu, ils mériteraient de mettre à leurs chapeaux un autre nom que celui qu'ils affectent et de s'appeler ni plus ni moins que nous du beau nom de conservateurs. Mais peu important les étiquettes : l'essentiel est de savoir se conduire. A ce point de vue, il est clair que les législateurs, tout conservateurs qu'ils prétendent être, sont, en comparaison des ultra républicains de la Gironda, de purs révolutionnaires. Puisse la leçon de bonne politique qui vient de leur être infligée ne pas être pour eux une leçon perdue! Il doit nous être permis d'émettre ce vœu, bien que nous désapprouvions absolument de le voir exécuté : il y a pas d'enseignement capable de guérir jamais nos incurables de la droite, de corriger ces incorrigibles, de réconcilier avec les nécessités du temps ces irréconciliables du bon sens et de l'opinion publique.

Le jour de la rentrée parlementaire approche. Les questions dont l'Assemblée va s'occuper s'imposent de plus en plus vivement à l'attention publique. Au premier plan s'agitent naturellement les préoccupations constitutionnelles. Quelle attitude les divers partis vont-ils prendre en face des graves problèmes qui sont posés? Quelles sont les intentions du gouvernement et de quel côté de la balance mettra-t-il le poids de son influence? C'est ce que les journaux se demandent unanimement sans toutefois, comme on le pense bien, faire à la question une réponse unanime.

C'est du centre gauche que va partir l'initiative des réformes projetées. Elle lui appartient en quelque sorte par droit de naissance, mais il lui reste à la faire sienne par droit de conquête. Ses propositions risqueraient en effet de se présenter mortes à l'Assemblée, s'il ne mettait pas à les soutenir quelque habileté et quelque énergie. L'épreuve sera difficile pour lui et rien ne démontre jusqu'ici qu'il s'en tirera à son avantage.

On ne sait, du reste, encore rien de certain ni de précis sur l'attitude que va prendre le centre gauche. On n'a encore sur ses intentions que des indices vagues. Ce qui a été publié de plus clair à ce sujet vient de l'ordre par le journal *l'Aube*, c'est-à-dire par l'organe des vives politiques de M. Casimir Périer. L'article de *l'Aube* est, en outre, reproduit ce matin par le *Bulletin conservateur républicain*, et on est ainsi doublement autorisé à le tenir pour l'expression officielle des projets du parti.

L'Aube se demande ce que va faire le centre gauche :

« Va-t-il se séparer résolument de ceux qui ne lui donnent la main que pour le conduire vers la gauche et le présenter à M. Gambetta; va-t-il faire des avances au centre droit et chercher à constituer avec lui un groupe parlementaire aussi éloigné des principes des monarchistes purs que des théories radicales? Dans une quinzaine de jours, la conduite et le langage des membres du centre gauche auront répondu à toutes ces questions. »

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

— Et pourquoi voulez-vous que j'aie cherché des dévoués? Je n'ai aucun embarras à vous dire que c'est cela.

— C'est ainsi, vraiment ainsi? Mais alors il sait donc l'influence que vous avez sur moi? Comment la connaît-il? Qui lui a appris la vérité? Vous voyez bien que les choses ne sont pas simples, comme vous dites. Elles sont affreuses au contraire, épouvantables. Vous avez donc parlé? Il vous a entraîné, séduit, n'est-ce pas, trompé? Il vous a fait tomber dans un piège, et vous avez parlé, vous avez parlé? Voyons, voyons, qu'avez-vous dit? Ah! c'est bien l'homme terrible et dangereux que je redoutais.

— Voulez-vous me laissez m'expliquer?

— Vous voyez bien que je meurs d'impatience.

— Eh bien! écoutez-moi, et n'allez pas, emportée par votre imagination et votre angoisse, plus loin que mes paroles. Quand Sainte-Aus-

Une réunion composée d'hommes qui n'ont pas le même passé politique, qui n'ont pas des doctrines, ne prétendant ni refaire la société selon les règles de la logique, ni fonder envers et contre tous un gouvernement indiscutable, s'imposant à la raison et à la volonté humaines, une réunion d'hommes qui voient la France telle qu'elle est et qui n'ont qu'un but : lui donner les institutions qu'elle peut supporter et qui la préserveront le mieux des révolutions, une telle réunion n'a pas le droit de se montrer intolérante; elle fait appel à tous les concours, à tous les dévouements. Sa porte reste ouverte, et peut entrer qui veut, à cette seule condition qu'on lise, sur le seuil, le programme politique qu'on vient défendre et qu'on l'adopte comme sien, et qu'on entre dans la maison, sachant ce qu'on veut et sachant ce qu'on y veut.

C'est, en résumé, tout un programme de gouvernement que M. Casimir Périer et ses amis promettent de faire paraître dans la quinzaine. L'espoir de grouper autour du centre gauche les éléments capables de donner la vie à un ministère parlementaire et de le soutenir par le jeu régulier des luttes des partis au sein de l'Assemblée, perce nettement dans l'article de *l'Aube*. On prête depuis longtemps à M. Thiers le dessein de confier à M. Casimir Périer la présidence d'un cabinet constitué sur les bases de la responsabilité ministérielle. Nous n'avons pas à nous prononcer sur cette éventualité, d'abord parce qu'elle est encore fort douteuse et ensuite parce que nous ne nous sentons pas de nous prononcer sur cette question jusqu'au jour où le programme qu'on nous promet sera publié et que nous pourrions le lire, pour parler comme *l'Aube*, au seuil de la maison que le centre gauche va essayer de nous construire.

Il y a toutefois dans le manifeste officieux qu'on vient de lire un passage auquel nous applaudissons des maintenant sans réserve aucune et des deux mains. C'est celui où l'on promet de nous faire de la politique pratique, de renoncer au doctrinarisme, au mysticisme, à la logique transcendante des constructeurs de systèmes *a priori*, à l'abus de la raison pure ou du sentiment personnel dans la discussion et dans le règlement des affaires du pays; c'est celui où l'on nous promet de nous donner un gouvernement qui tienne compte dans ses actes de la France telle qu'elle est et non pas seulement de la France telle qu'elle pourrait, telle qu'elle devrait être; un gouvernement qui laisse aux réalités leur jeu; un gouvernement enfin qui, quelle que soit sa valeur pour le reste, aurait du moins pour nous cet avantage d'être de notre temps, de se conformer à ce que nous sommes et à ce qui est, et n'avoir pas la prétention de faire notre bonheur en nous tombant de la lune.

Nous croyons devoir appeler l'attention du gouvernement et celle du public sur une réforme que nous semblons fort utile et rendrait de grands services au commerce et à l'industrie de notre pays. Il s'agit d'imiter ce que l'on fait depuis plusieurs années en Italie et ce qu'on vient d'introduire très-récemment en Angleterre : de publier les rapports commerciaux des consuls de France établis dans les grands centres commerciaux de l'étranger.

Le *Times* faisait ressortir, il y a peu de jours, ce que la mesure prise à cet égard par le gouvernement britannique avait de grandement utile pour le commerce anglais. Un des plus importants journaux italiens, la *Perseveranza*, reproduit aujourd'hui cette appréciation, en ajoutant ses propres impressions.

Voici en quels termes elle s'exprime :

Le *Times* annonçait, il y a peu de jours, que le gouvernement anglais vient de publier le Livre bleu du peuple, qui est, en quelque sorte, la contre-partie du Livre bleu de la diplomatie. Ce livre est le recueil des rapports que les consuls anglais à l'étranger envoient périodiquement à la métropole sur les conditions matérielles, morales et intellectuelles des pays où ils sont accrédités. Le journal anglais louait hautement cette publication, due à l'initiative de lord Clarendon et destinée à faire connaître à la nation anglaise la situation de l'industrie et du commerce de chaque peuple, à lui indiquer où et sur quoi doit se porter sa propre activité, quelles spéculations elle peut tenter avec chance de succès, quelles entreprises éviter, etc., etc.

La *Perseveranza* fait ressortir ensuite les avantages que présentent ces renseignements pour le commerce anglais qui leur accorde une très-grande importance et en fait parfaitement son profit. En Italie, dit-elle encore, cette publication a lieu depuis plusieurs années; le ministre des affaires étrangères réunit dans une brochure mensuelle de quelques pages, qui porte le nom de *Bulletin consulaire*, les rapports les plus intéressants que lui envoient du dehors ses agents commerciaux. Ce bulletin peut toujours être consulté avec fruit, car on y trouve, outre des relations très-exactes des faits intéressants, des détails précieux sur la situation agricole et industrielle de tous les pays du monde. Il peut venir ainsi en aide au commerçant intelligent, au capitaliste entreprenant, à tous ceux enfin qui ont besoin d'être bien avisés.

La *Perseveranza* regrette qu'en Italie cet opuscule n'ait encore trouvé accès qu'au sein d'un petit nombre d'industriels, la grande majorité s'en tenant aux habitudes prises et à la routine, et croyant que le temps passé à pareille lecture est du temps perdu. Elle engage vivement ceux qui ont à cœur de sortir de l'ornière à faire leur profit du *Bulletin consulaire*.

Ce que l'Angleterre veut de faire, pourquoi la France ne le ferait-elle pas? Ces rapports commerciaux auraient pour notre industrie un intérêt considérable, et nous comptons bien que nos commerçants ne croiraient pas « perdre leur temps » en les lisant avec soin.

Nos agents consulaires, dit-on, vont s'appliquer à devenir des agents commerciaux, plus que politiques. Le moment serait propice pour entrer dans la voie que nous indiquons et qu'ont ouverte nos voisins d'Angleterre et d'Italie.

LA SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION PRIMAIRE du Rhône.

Nous avons tenu nos lecteurs au courant des efforts qu'a tentés, dans ces derniers temps, notre excellente Société d'enseignement primaire, pour sortir de la situation pénible où l'avaient mise les agissements du comité de Salut public. Fondée en 1828, pour faire concurrence aux écoles des frères; elle s'est vue réduite, par la mainmise de la municipalité sur l'enseignement, à n'avoir plus que cinq écoles primaires; nos législateurs communaux avaient cru rendre service à la cause de l'enseignement laïque qu'ils prétendaient défendre, en détruisant la seule société qui, depuis quarante ans, donnait à Lyon un autre enseignement que celui des frères. On sait de reste à quels résultats merveilleux a abouti cette intelligente intervention du pouvoir municipal dans la question de nos écoles, et ceux qui auraient quelques doutes encore, n'auraient qu'à comparer la situation actuelle de cette société laïque d'enseignement primaire à sa haute et florissante situation d'autrefois.

Aujourd'hui, en effet, ne pouvant continuer son œuvre si profondément utile

et bonne, cette Société se voit obligée de faire appel à la population de Lyon, pour l'aider à reconstruire ce que le comité de Salut public a détruit. Ce fait est plus éloquent et plus significatif que toutes les déclamations.

A la suite des réunions dont nous avons rendu compte, un comité d'initiative a été formé; ce comité compte dans son sein des hommes de toutes les opinions politiques, de toutes les confessions religieuses; ce qu'il veut fonder, il le fondera en dehors de toute idée particulière, tant religieuse que politique, n'ayant en vue que l'instruction de nos enfants, à quelque culte ou à quelque parti qu'ils appartiennent.

Ce comité a rédigé un appel, qu'il veut bien nous communiquer; il le fait suivre d'un exposé de son projet financier et d'une liste de souscription. On trouvera plus loin, dans la chronique, ces deux derniers documents, auxquels nous nous bornerons ici à emprunter quelques renseignements particulièrement importants. Ainsi nous voyons que la Société se propose d'établir, dans chaque arrondissement de la ville, une école primaire gratuite de garçons; elle possède en ce moment cinq écoles; il reste donc à en fonder sept nouvelles. C'est à les fonder et à les entretenir que serviront les souscriptions que la Société sollicite. On verra par la première liste que les noms les plus marquants de Lyon ont tenu à honneur de s'associer à cette œuvre : à côté de MM. Le Royer et Ducarre, députés du Rhône, figurent les industriels, les banquiers, les commerçants les plus importants de Lyon.

Tout nous permet donc d'espérer le succès pour cette entreprise, à la prospérité de laquelle, pour notre part, nous sommes heureux d'apporter notre concours le plus chaleureux : en la soutenant, nous soutenons en effet et une œuvre d'initiative privée et une société laïque d'instruction primaire, deux sortes d'œuvres auxquelles nous croyons que le concours des esprits sincèrement libéraux et républicains ne doit jamais faire défaut.

Voici maintenant l'appel que le comité d'initiative adresse à la population lyonnaise :

SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION PRIMAIRE DU RHÔNE

Il y a quarante-quatre années, la Société d'instruction primaire du Rhône naissait de l'effort libre de quelques citoyens lyonnais. Comme en 1828, c'est encore à ce seul effort libre, à l'initiative privée que la Société d'instruction primaire, toujours active, mais amoindrie par le hasard d'une révolution, vient demander les ressources nécessaires pour continuer à remplir, avec la même ampleur qu'autrefois, son rôle bienfaisant.

La solution administrative, qui a réglé récemment la question des écoles à Lyon, tout en étant légale et équitable, n'a pas pu satisfaire tous les esprits, surtout ceux qui veulent arracher l'enfant aux influences politiques ou exclusives, de quelque part qu'elles viennent et sous quelque forme qu'elles se produisent. Cette solution n'a pu contenter davantage ceux qui croient à la vertu de la concurrence en matière d'enseignement, à l'efficacité comme à la nécessité d'un enseignement primaire libre.

Telle est précisément la raison d'être de notre Société. Au milieu des opinions extrêmes qui se divisent notre ville, nos écoles représentent un domaine absolument neutre, inaccessible à l'ingérence intéressée de ceux qui passent tout à tour au pouvoir. Notre seul but, notre seule tendance sera de faire ce que le gouvernement ou la commune, ensermés dans des lois imparfaites et longues à réformer, ne peuvent pas toujours faire, c'est-à-dire de poursuivre d'incessantes améliorations dans l'enseignement et l'éducation, de préparer,

confiance pour l'avenir l'assurance de mon dévouement. Je n'ai rien tant à cœur que de vous prouver que je suis votre ami.

« R. DE MÉRIOLLE DE BROSSAC DE GAUDENS. »

— Si ce grand dadais voulait signer ses lettres d'une façon plus brève et les écrire plus longues, cela vaudrait mieux, se dit Sainte-Austreberthe en lisant ce billet. Enfin, je le ferai causer.

Cela ne fut pas difficile, car M. de Mériolle était plein de son sujet et il ne demandait qu'à parler. Il avait même préparé un récit de la négociation qui devait, croyait-il, lui faire honneur aux yeux de Sainte-Austreberthe, et prouver à celui-ci qu'il avait mis sa confiance aux mains d'un ambassadeur aussi fin que prudent. Il est vrai que, dans le cours de ce récit, devaient se trouver certains passages dangereux, mais il espérait les franchir rapidement ou les tourner.

Il alla jusqu'à la fin sans être interrompu par un geste ou par un mot, et ce fut seulement quand il se fut, fier de sa narration et attendant des remerciements, que Sainte-Austreberthe prit la parole.

— Ainsi, dit-il, la situation est celle-ci : M^{me} Donis veut un entretien avec moi?

— Parfaitement; elle veut que, en lui répétant ce que vous m'avez dit, vous lui donniez certaines explications dans lesquelles un tiers ne peut pas entrer.

— Vous croyez que c'est là le but de cet entretien?

— Sans doute; ne le croyez-vous pas comme moi?

Je crois qu'elle a surtout souci de savoir pourquoi je me suis adressé à vous plutôt qu'à M^{me} Donis.

— Et qu'allez-vous lui dire? Songez, mon cher vicomte, que M^{me} Donis est un cœur fier, une âme haute; si elle avait le soupçon que son secret est connu, elle se tuerait.

— Rassurez-vous, et soyez convaincu que

pour ainsi dire, par des expériences répétées, les réformes de l'avenir.

Nous croyons que l'éducation de l'enfance doit être basée sur la religion et la morale, mais nous n'oublions pas, en même temps, que nous sommes laïques et que nous n'avons pas charge d'enseigner les dogmes. C'est pourquoi nous nous bornerons, dans nos écoles, à faire apprendre les textes nécessaires à l'enseignement religieux, et nous laisserons entièrement aux ministres des divers cultes cet enseignement, que nos élèves iront recevoir, par nos soins, dans les églises et les temples. C'est ainsi que, selon la parole d'un homme d'Etat éminent, l'éducation nationale sera religieuse sans cesser d'être libre.

Nous venons de vous soumettre très-brièvement nos idées; elles peuvent, elles doivent rallier autour de notre Société tous les esprits véritablement libéraux, tous ceux qui, comprenant la nécessité des efforts individuels, ne voyant que la grandeur et l'honnêteté du but, le bien à accomplir, encourageront ces efforts sans tenir compte des divergences secondaires.

Nous sollicitons particulièrement l'industrie et le commerce lyonnais de s'associer à notre œuvre; nous avons la confiance qu'ils seront jaloux d'imiter l'exemple de ces grandes corporations commerciales comme celle de la compagnie des marchands d'Edimbourg qui entretiennent dans les écoles, en dehors de tout concours administratif, 4,500 enfants appartenant aux classes populaires. A Lyon, où une idée généreuse et pratique n'est jamais restée sans appui, nous sommes certains que tout le monde comprendra qu'à l'heure actuelle, surtout, la bienfaisance la plus utile, la plus intelligente est celle qui s'applique à réduire la misère par l'instruction et par une éducation morale. C'est le moyen de donner la paix à tous et de régénérer notre pays; c'est celui que nous voulons faire prévaloir dans notre humble sphère, si l'on veut bien nous y aider.

Les membres de la commission exécutive et du comité d'action :

E. VALANTIN, Président.
Les Vice-Présidents, J.-B. PICTET, H. LOTYON.
Le Secrétaire, J. ROLLAND.
Le Trésorier, A. GOHIER.

E. AYNARD, CHARRIÈRES-ARLÉS, COINT-BAYARD, DESGORGES, LOUIS DESGRAND, Ph. GERMAIN, GILLET fils aîné, P. GRAND, E. GUIMET, JACQUER, LABLATINIÈRE, J. LETOURNEUR, LILIENTHAL, PARISSET, LÉON RIBODD, H. ROLLAND, ROTY-BELLIARD, SOULIER, VINDRY.

COURRIER DE PARIS

6 novembre 1872.

Vous recevrez, en même temps que cette lettre, la correspondance échangée entre le prince Napoléon et le procureur général Imbarré de Lefebvre; évidemment, au point de vue du droit strict, le prince a été illégalement expulsé, et tant qu'une loi d'ordre n'aura pas frappé la famille Bonaparte, tous les membres de cette famille ont théoriquement la faculté d'habiter la France; mais il est étrange que les atteintes au droit commun soient supportées avec résignation et dans l'intérêt de la paix publique par tout le monde, excepté par ceux qui les ont rendues inévitables.

C'est l'empire qui nous a valu la guerre, l'occupation, la Commune et l'état de siège, et c'est lui qui invoque le droit commun, dont ses fautes et ses inepties nous ont privés! La dérision est encore plus forte, si l'on réfléchit aux dates sinistres que le nom de Napoléon rappelle fatalement : le 18 brumaire, le 2 décembre, et bien d'autres encore. Du reste, le prince Napoléon se charge d'accentuer lui-même l'ironie de sa situation, quand il rappelle les démarches qu'il a faites pour abréger, après le 2 décembre, l'exil de M. Thiers et la lettre écrite à l'empereur contre la saisie de la brochure du duc d'Aumale.

On sait que ces beaux sentiments n'ont pas empêché le prince d'accepter le coup d'Etat, la dotation qui s'en est suivie et le fauteuil de

sénateur. Il est donc mal venu à répudier aujourd'hui ce dont il a bénéficié jadis.

Toutefois, il est bon d'observer le soin que met le prince à isoler ses antécédents de ceux de son cousin, et à opposer implicitement son respect de la liberté individuelle au mépris qu'elle a toujours rencontré auprès de l'aventurier de Boulogne et de Strasbourg.

L'incident Rochefort doit être clos au moment où j'écris ces lignes; ce ne sera pas sans avoir fait grand bruit dans les colonnes des journaux de tout calibre. Naturellement, la presse réactionnaire pousse les hauts cris; elle s'étonne de ce que les malheureux que le gouvernement envoie à la Nouvelle-Calédonie subissent régulièrement leur peine, tandis que les chefs obtiennent des adoucissements et même, comme le dit ce soir M. Paul de Cassagnac, « les joies pures du foyer domestique. » Ce foyer domestique a duré juste le temps de célébrer le mariage civil et le mariage religieux entre deux personnes, dont l'un est prisonnier et dont l'autre va mourir.

Un est prisonnier et dont l'autre va mourir. De reste, les feuilles radicales n'ont guère meilleur goût : la République française croit devoir défendre M. Rochefort des accusations dont il pourrait être l'objet, pour avoir consenti au mariage religieux. Il aurait fallu toutes les supplications de sa jeune femme, pour vaincre sur ce point les scrupules de M. Rochefort.

Je crois que M. Rochefort a fait la chose le plus naturellement du monde, comme un brave garçon qui l'eût toujours été, si l'on n'avait pas eu l'idée ridicule de faire de lui un chef de parti.

Les manifestations monarchiques continuent leur petit chemin en attendant le grand jour du 11 novembre : les députés se taisent, mais les individualités sans mandat prennent la parole; voici une pétition à l'Assemblée pour demander le rétablissement de la royauté légitime. C'est le *Monde* qui lance ce ballon d'essai, ce qui doit être fort désagréable à l'Union, ordinairement l'unique dépositaire de l'arsenal légitimiste. En même temps le comte de Chambord fait savoir à ses fidèles qu'il les recevra au bord du lac de Constance, et l'on parle d'interpeller le gouvernement sur les discours de M. Gambetta! C'est vraiment lui ménager un trop facile triomphe.

Jésus-allez hier au Château-d'Eau, petit théâtre qui a pourtant les dimensions d'un grand, d'un très grand théâtre. Vous savez qu'un don ne un peu de tout; des vaudevilles, des ballets, des pantomimes, des jongleries et des tours de forces. C'est, comme les Folies-Bergère, une imitation de l'Alhambra de Londres. Or, en ce moment, il y a une troupe, une smala d'Arabes composée d'enfants, d'adolescents et d'adultes qui fait l'étonnement et la joie des amateurs de gymnastique amusante.

D'abord les exécutants, au nombre de dix-huit ou vingt, s'assoient en demi-cercle et par rang de taille sur le devant de la scène; là ils se donnent les uns aux autres quelques encouragements verbaux; puis une succession vertigineuse de sauts, de contortions, de cabrioles, commence par les plus petits pour se terminer par un saut général. Impossible de vous dire l'extraordinaire agilité de ces enfants du désert; on dirait le palais des singes au Jardin-des-Plantes.

Ce qui m'a le plus frappé chez les plus jeunes, c'est leur facilité à se ployer en cercle jusqu'à forcer la plante des pieds sur le pavillon de la fosse; les hommes faits exécutent sans périlleux par le côté que je n'ai vu encore jamais vu, car on ne le fait d'habitude que d'avant en arrière.

Puis les tours sont vraiment nouveaux et dénotent un esprit fort ingénieux. Tout ce monde est vêtu et coiffé d'arabe, c'est-à-dire le pantalon court, la blouse serrée à la taille et la tête nue avec une seule mèche fort longue au sommet; vous savez que cette mèche sert à Mahomet pour enlever les fidèles jusqu'au paradis après leur mort. Cette croyance est tellement enracinée, que si un Arabe vient à avoir la tête coupée par un coup de sabre dans un combat, ses compagnons d'armes essaient aussitôt de la lui recoudre.

Vous savez, d'ailleurs, que leur foi est assez forte pour donner aux musulmans un absolu mépris de la mort : si ces gens-là étaient organisés et armés comme nous, ils seraient invincibles; seulement, leur religion mahométane, qui les fait mourir bravement, est en même temps un obstacle à leur perfectionnement intellectuel.

— Vous auriez insisté, que je n'aurais pas pu faire plus que je n'ai fait.

— Vous croyez?

— C'est faire injure à mon dévouement que d'en douter.

— Ce que c'est que de ne pas s'entendre et de se promener dans une phraséologie vague, au lieu de marcher droit au but. Je vous mets, tenant que nous avons l'un et l'autre perdu notre temps dans le long entretien que nous avons eu à Bordeaux; vous avez cru que je m'adressais à votre dévouement, et moi j'ai cru m'adresser à votre intérêt. Arrivé à Châteaupignon, vous avez mis en œuvre tout ce que vous suggérerait ce dévouement, tout ce que vous auriez pu faire de bon; mais vous n'avez pas employé les ressources dédies que devait vous inspirer votre intérêt. Vous voyez bien que nous ne nous sommes pas compris. Si vous m'avez mieux connu, vous auriez su que je ne faisais jamais appel au dévouement de mes amis quand je peux mettre en jeu leur propre intérêt; le dévouement nous fait faire le possible, l'intérêt nous fait tenter l'impossible. Vous d'abord, M^{me} Donis ensuite, vous êtes été arrêtés au possible; vous n'avez pas voulu violenter M^{me} Donis, et, de son côté, elle n'a pas voulu violenter M^{me} Marthe.

— Je vous assure, fit M. de Mériolle avec dépit, que j'ai fait ce que j'ai pu, tout ce que j'ai pu.

— Et moi, mon cher monsieur, je vous répète que vous n'avez pas fait tout.

(A suivre.)

respect de l'ordre légal qui est si grand en Angleterre, et dont nous sommes si dépourvus en France. Voyez, par exemple, la police. En France, d'une part, la police est quelquefois brutale (elle l'était du moins singulièrement autrefois) ; d'autre part, personne ne respecte les représentants de l'ordre public, et nous avons ce spectacle déplorable que si la police veut arrêter quelque individu de la pire espèce, le public imbécile prend parti pour le malfaiteur.

Quand nous aurons tous le respect de la loi, et que tous les agents de cette loi veilleront à la modération et à l'équité dans son application, nous n'aurons pas besoin de constitution : la République sera fondée.

Nous reviendrons encore sur cette question des baies à l'oyer pour examiner d'autres cas qui nous ont été signalés par nos correspondants.

CHRONIQUE

La nouvelle du départ de M. le préfet pour Versailles, où il aurait été mandé par le gouvernement au sujet de la distribution des récompenses de l'Exposition, est absolument controuvée.

M. Cantonnnet est à Lyon et peut d'autant plus difficilement s'absenter que la session extraordinaire du conseil général s'ouvre bientôt.

Nous apprenons que les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement du 23 au 26 octobre ont été annulés.

Depuis longtemps nous avions prévu ce dénouement et nous l'avions même annoncé d'une façon dubitative. Nous le regrettons vivement, tant à nous, puisque la publication de ces documents nous aurait permis de prouver la vérité des faits que nous avions allégués et pour lesquels nous avions reçu un si joli démenti.

M. Favier, Rosenfeld et Co eussent été bien embarrassés de ce démenti, si le ministre avait autorisé la publication de leur propre verbal. Aujourd'hui pourtant, quand on leur reprochera de n'avoir pas confondu le *Journal de Lyon* et de n'être pas parvenus à leur faire rétracter ce qu'il savait et ce qu'il sait encore être la vérité, vous verrez qu'ils se rengorgeront et qu'ils diront avec solennité : — Que voulez-vous ? Nous sommes de pauvres martyrs ! On nous annule nos procès-verbaux ! Ce n'est pas notre faute !

Ah ! la réjouissante figure qu'ils feraient si le ministre en avait autorisé la publication !

Nous avons oublié de dire hier, à propos de la séance du conseil municipal de mardi dernier, que le maire a soumis un rapport demandant la mise en vente du Vernay, l'ancienne résidence d'été de M. Chevreau.

Puisque la session du conseil municipal doit s'ouvrir samedi, nous en profiterons pour demander à qui de droit la communication régulière des procès-verbaux des séances.

Nous demanderons surtout que les procès-verbaux des séances ordinaires du jeudi nous fussent remis aussitôt éditées. Nous sommes certains d'avance que M. le préfet ne s'opposera pas à cette communication.

On parle de mettre dans toutes les écoles communales une boîte de médicaments les plus en usage chez les pharmaciens, pour pouvoir porter secours aux jeunes enfants pris d'indispositions soudaines.

La mesure est excellente ; seulement, que l'on n'oublie pas, avant tout, d'enseigner aux professeurs les premiers éléments de la médecine, afin qu'ils sachent au moins distribuer convenablement leurs remèdes.

Nous lisons dans le *Salut public* la rectification suivante au sujet de propos tenus par M. Ginoilbac dans une circonstance récente, et que nous avions enregistré hier, d'après notre confrère :

Une personne autorisée et très-postivement renseignée, nous invite à déclarer que les faits attribués à Mgr Farchevêque de Lyon et à Mgr l'évêque de Nîmes, dans notre chronique locale d'hier, sont absolument inexacts.

Nous le regrettons profondément, mais pour nous que pour le honneur des prélats dont nous croyons être sûr d'avoir traduit le langage fidèlement.

Quel temps désagréable ! De la pluie, de la pluie toujours, de temps en temps un rayon de soleil aussitôt obscurci par la brume, de l'humidité partout, avec de la boue jusqu'aux chevilles...

En vérité, quel temps *pourri*, comme l'on dit chez nous !

Le 2^e conseil de guerre permanent de la 8^e division militaire a, dans sa séance du 4 novembre, rendu les jugements suivants :

1. Baudouin (Jean), domicilié à Lyon (Rhône).
2. Dupas (Jean-Marie), domicilié à Alfort (Rhône).
3. Guyot (Jean-Marie), domicilié à Coise (Rhône).
4. Lacroix (Claude), domicilié à Quindé, id., gardes nationaux mobilisés, réfractaires, ont été acquittés.
5. Dugelay (François), garde national mobilisé du Rhône, domicilié à Ville-sur-Jarnoux, prévenu de désertion à l'intérieur en temps de guerre a été acquitté.
6. Fayard (Pierre-Claude), domicilié à Saint-Jay-de-Ver (Rhône).
7. Aubin (Jean-Pierre), domicilié à Sarcely (Rhône).
8. Gouttière (Grégoire), domicilié à Areize (Rhône).
9. Badiol (Jacques, Pierre), domicilié à Saint-Symphorien-les-Bois (Rhône), gardes nationaux mobilisés, réfractaires, ont été condamnés chacun à un mois d'emprisonnement.
10. Peillon (Louis-Jean), domicilié à Ville-sur-Jarnoux, (Rhône), garde national mobilisé, réfractaire, a été condamné à trois mois d'emprisonnement.

Il y a juste dix ans, jour pour jour, qu'une dame anglaise envoyait à M. Merrish, qui tenait le buffet de l'Exposition universelle de Londres, une somme assez forte pour donner un banquet à toutes les jeunes femmes, sans exception, qui étaient employées dans le bâtiment de l'Exposition.

Cette dame avait été si satisfaite de la police et des attentions de toutes les employées, lors de ses visites à l'Exposition, qu'elle avait voulu leur offrir cette fête comme témoignage de son estime, avant qu'elles ne fissent dispersées par la clôture de l'Exposition.

En bien ! le champ est libre à Lyon. Nous touchons à la date anniversaire de ce banquet. Notre Exposition est près de finir, et nos jeunes employées vont se disperser.

On se demande si l'Exposition de Lyon produira un acte de générosité comme celui qu'a produit l'Exposition de Londres ?

Des faits d'une certaine gravité se seraient passés, paraît-il, dans les jurys de l'Exposition, à propos de récompenses.

Une personne lésée par la décision de son jury nous adresse les questions suivantes, que nous transmettons à qui de droit :

Est-il logique de décerner une distinction,

et surtout une distinction éclatante, à l'exposant d'un produit qui est entièrement étranger à sa fabrication, mais qu'il a simplement acheté au propriétaire, comme l'établissement lui-même par un certificat d'origine placé dans sa vitrine ? Où est le mérite ?

Et quand cet exposant fait partie du jury, les statuts de l'administration sont-ils respectés, et les garanties d'impartialité qui en découlent sauf gardées, par cela seul qu'il s'est refusé à la préférence du produit qu'il expose ?

Un journal de Paris fait des révélations piquantes sur le gouvernement du 4 septembre et sur les erreurs commises en particulier au ministère de la justice.

Sans donner à ces erreurs une importance qu'elles n'ont pas, nous en extrayons certains passages qui montrent combien est grand le désarroi résultant d'un brusque changement de gouvernement.

M. Golety, révoqué par décret du 21 septembre 1870 des fonctions de procureur à Tournon (Ardèche), avait été remplacé depuis deux ans. M. Blanc, remplacé comme procureur général à Besançon par M. Varambon (décret du 23 septembre), n'était plus à ce poste depuis... rés d'un an.

M. Termet, juge de paix au Grand-Serre (Drôme), révoqué par décret du 19 septembre, était mort depuis le 25 novembre 1869, et son successeur était en fonctions depuis le mois de février 1870...

Un procureur général a été nommé en la même qualité près de la cour, où il en exerçait les fonctions depuis plusieurs années. On a poussé le ridicule (nous garantissons le fait) jusqu'à nommer une commune juge de paix, et des magistrats dans des villes où il n'y avait pas de tribunal !

Voulez-vous avoir une idée de la façon dont se régénèrent les masses !

Ah ! dans nos cafés concerts, et écoutez ce qui s'y chante, au vu et au su de la police. Beaucoup d'étrangers, ne sachant où passer leurs soirées, mènent la leurs filles, qui sont contraintes d'entendre des choses dont rougirait un sergent-major de zéphyrs.

Il y a, en particulier, une saynète intitulée : *Le Chapeau marseillais*, dans laquelle jeux de mots et gestes obscènes sont prodigués aux spectateurs, ivres de joie, qui applaudissent à tout rompre.

Ceux que nous blâmons le plus vivement en ceci, c'est moins le directeur qui spéculait en somme sur le goût public, que les spectateurs qui, loin de se révolter, trouvent la force de rire et de crier bis !

C'est à désespérer de l'humanité !

Grand-Théâtre — Le thermomètre musical baisse sans cesse : les débuts s'éternisent, le répertoire souffre de ces lenteurs, et la critique, réduite à la portion congrue, se voit forcée de peloter, comme on dit, en attendant partie.

De la représentation de *Rigoletto* nous ne pouvons faire qu'une seule bouchée.

De tous les ouvrages du répertoire, les opéras de Verdi sont ceux dont on soigne le moins les répétitions, leur exécution n'exigeant pas de fortes études d'ensemble, et leur mise en scène étant trop connue pour qu'il soit besoin de la travailler longtemps.

Si l'on veut considérer que *Rigoletto* n'a été répété qu'une fois, on doit se montrer satisfait, et au-delà, du résultat obtenu ; mais si, se plaçant à un point de vue plus abstrait, on veut juger la représentation d'hier sous le rapport artistique, alors, les opinions changent.

Pris individuellement, les artistes de l'opéra sont convenables dans de certaines proportions et dans de certaines limites ; ce qui manque, c'est un *je ne sais quoi* d'indispensable pour contenter le public, c'est le *fond*, le *fait*, sans lesquels une exécution ne saurait être sérieuse.

L'impression du spectateur, en sortant d'un semblable spectacle, est nulle : il hoche la tête, sans donner d'opinion tranchée, parce qu'il lui est impossible de se la faire en pareille circonstance.

Est-ce bon ? Est-ce mauvais ? se dit-il. Ma foi, c'est l'un et l'autre, rien de plus.

M. Péron est incontestablement la hauteur de son rôle, mais il lui manque les qualités du comédien indispensables au bouffon. Il n'a ni la dessinature, ni la légèreté nécessaires au premier acte, ni la troisième il ne sait pas faire vibrer la corde dramatique avec cette puissance et cette chaleur qu'il doit avoir pour attirer les larmes au spectateur le plus dur.

Il obtient de très beaux effets de voix, mais il n'ajoute pas ; il donne à son personnage un caractère souffreteux, mais non terrible ; il semble désespéré, mais non effrayant.

Enfin il fait, dans le libretto, des changements de paroles qui sont peut-être consacrés par le Théâtre-Lyrique de Paris, mais qui, en fait, ne sont pas heureux.

M. Mureau a été très-faible dans *Gilda*. Ville suit l'exemple de Macbeth, et se pèche à dire : Si le hasard veut que je devienne une étoile, eh bien ! qu'il me fasse étoile sans que je m'en mêle.

C'est avec des sentiments pareils qu'on n'arrive jamais à rien.

Dans le duo du 3^e et le quatuor du 4^e, elle s'ennuie beaucoup trop, et ne chante pas assez ; on comprend que sa douleur est forcée, et qu'on lui fait du cœur elle ne sent rien.

Ce qui lui manque, c'est le feu sacré, et le feu sacré ne s'acquiert pas.

M. Chelli a été fort convenable ; il adoucit ses sons, et le résultat qu'il obtient est bien meilleur.

M. Feitlinger donne du relief à son *bravo*. Sa voix ne se prête pas toujours, par malheur, aux intentions de l'auteur.

Dans le récitatif du second acte, au moment où il se nomme, il doit, sur un signe de Rigoletto, diminuer le *mi* bémol du mot *Spurio*, mais il ne le fait pas, et le grave, ne peut arriver à filer des sons aussi élevés.

Le reste de l'ensemble a été passable ; ni chœurs, ni applaudissements : que demander de plus ?

La veuve Castella avait été, il y a six semaines, condamnée par le tribunal correctionnel de Lyon à 1 an et 1 jour d'emprisonnement pour escroquerie. Nous avons rendu compte de cette curieuse affaire.

La veuve Castella a interjeté appel de cette condamnation ; le ministère public, lui aussi, a formé appel *à minima*, et, à l'audience d'hier, les débats se sont renouvelés devant la quatrième chambre de la cour.

Si l'on en croit le commissaire central de Marseille, c'est un véritable monstre que cette veuve Castella, qui commençait par être la reine d'un bal public de Toulouse. Ce qui est certain, c'est que deux fois déjà elle a été condamnée à 15 mois d'emprisonnement.

Vers la fin de l'année dernière, elle inspira la plus vive passion au jeune Antonin C... qui venait de recueillir de ses parents une succession s'élevant à 400,000 fr. Le mariage était si, et il eût sans doute été célébré, si Antonin C... ne fut mort prématurément.

Mais d'après l'histoire de sa vie, elle avait eu de nombreuses relations, et citait au hasard les noms de MM. Thiers, Victor Lefranc, Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Favre, etc.

Un négociant de notre ville, M. Treymoux, avait une indemnité à réclamer du gouvernement pour un marché de 12,000 chapeaux qu'il n'avait pu être exécuté avant la paix : M^{me} Castella lui promit ses bons offices, moyennant un intérêt de 5 0/0, et se rendit à Paris auprès de ses puissants amis.

Si étrange que cela paraisse, il est certain qu'elle avait l'accès des ministères et de la présidence : il y a au dossier une lettre adressée à elle par M. Barthélemy Saint-Hilaire, lettre qui se termine ainsi : « Veuillez agréer, Madame, l'assurance de mes sentiments respectueux. »

Hélas ! quand on écrit tant, on est bien exposé à se tromper quelquefois d'adresse.

Madame veuve Castella avait parlé à Antonin C... d'un marché de 150,000 chapeaux sur lequel il y avait de grands bénéfices à réaliser, grâce à son crédit ; elle lui avait proposé de l'y intéresser ; et lorsqu'elle fut à Paris elle écrivait tous les jours à Antonin, qui se mourait à Roanne dans sa famille, les lettres les plus coquines. « J'ai vu aujourd'hui, disait-elle, ce bon papa Thiers ; c'est pour moi un vrai ami, comme toi, etc., etc. »

Comme elle avait besoin d'argent pour ses voyages et ses démarches, elle avait obtenu de son amant la remise de 1,500 fr. en espèces et de 3,000 en billets. Ces billets ne vinrent à échéance qu'après le décès d'Antonin C... ; quand ils furent présentés au docteur C... frère et héritier du défunt, M. C... refusa de les payer et porta plainte.

L'accusation et les premiers juges ont pensé que la veuve Castella avait eu recours à des manœuvres frauduleuses pour se faire remettre ces 4,500 fr.

M^{re} Andrieux, défenseur de l'appelante, soutient qu'on peut lui reprocher peut-être quelques mensonges ou plutôt quelques exagérations, car il y a eu véritablement une convention relative à 12,000 chapeaux ; mais il ne pense pas qu'il y ait là des manœuvres frauduleuses ayant déterminé la remise d'argent, et constitutives du délit d'escroquerie. La nature des relations qui existaient entre la veuve Castella et Antonin C... n'explique-t-elle pas suffisamment ce prêt ou cette libéralité de 4,500 fr. ?

M. Boissard, avocat général, ne conteste pas que la prévenue soit parvenue à s'introduire en haut lieu ; mais qu'est-ce que cela prouve ? Faut-il attacher la moindre importance à la formule banale de politesse terminant la lettre par laquelle un fonctionnaire transmet un renseignement demandé ? Autrefois on reprochait à l'administration française de manquer de politesse ; depuis la République, elle peut être tombée dans l'excès contraire ; voilà tout !

M. l'avocat général établit les circonstances qui, suivant lui, constituent le délit d'escroquerie, et en présence des antécédents déplorables de la veuve Castella, il pense que le tribunal s'est montré trop indulgent envers elle, et demande à la cour une aggravation de peine.

Après la réplique de M^{re} Andrieux, l'arrêt est renvoyé à aujourd'hui.

La chambre de commerce de Lyon vient de recevoir du ministre du commerce la lettre suivante qui tranche une difficulté soulevée par la perception des nouveaux impôts :

Paris, 31 octobre.

Monsieur le président,

Depuis le commencement de l'année courante, il a été adressé au département du commerce, soit par les correspondants de maisons anglaises en France, soit par les fabricants de passanterie de Paris, de Lyon et de Saint-Etienne, de vives réclamations au sujet de difficultés mises à l'importation de fils de laine retors de fabrication anglaise nommée *génépas*, présentés comme propres au tissage et que le service des douanes a considérés comme cordonnets de laine rentrant dans la classe de la passanterie.

Dans cette situation, la chambre de commerce de Lyon a demandé, dans l'intérêt du commerce, qu'une règle fixe fût établie à cet égard et que l'on fit connaître le numéro précis auquel les fils dont il s'agit sont assez fins pour n'être plus considérés comme passanterie.

En présence de ces réclamations, j'ai soumis au comité consultatif des arts et manufactures la question de savoir s'il y avait lieu de déterminer une limite de grosseur au-dessous de laquelle les cordonnets et gènes de laine seraient d'appartenir à la classe de la passanterie pour rentrer dans celle de fils retors pour tissage.

Le comité, dans sa séance du 4 septembre dernier, a établi une distinction complète entre les cordonnets propres à la passanterie et les *génépas* ; il a déclaré que ceux-ci, matière première du cordonnnet, appartenant à la classe des fils retors pour tissage et qu'on ne devait traiter comme cordonnnet que l'article de passanterie obtenu par la réunion, au moyen du métier à tresser, de deux ou plusieurs fils *génépas*, après teinture et défilage.

J'ai ratifié l'avis du comité et d'accord avec M. le ministre des finances, j'ai décidé qu'il y avait lieu d'adopter cette classification.

Je m'empresse, monsieur le président, de vous faire connaître cette décision et de vous informer en même temps que des instructions conformes ont été adressées, le 24 de ce mois, au service des douanes.

Je vous prie de vouloir bien en donner connaissance au commerce de votre circonscription.

Recevez, etc.

Le ministre de l'Agriculture et du Commerce,

TRÉSARD DE BORT.

Par suite de la remise à dimanche, 10 courant, de la distribution des récompenses, le banquet des exposants est de nouveau renvoyé au lendemain lundi, à 4 heures précises.

Est-ce bien décidé cette fois ?

— Non, ce n'est pas moi qui l'ai tué... quand je vous dis que ça n'est pas moi... pourquoi est-ce que je tuerais un employé du chemin de fer ?... Ça suffit... hein ?... Il n'avait rien fait... je vous dis que ce n'est pas moi !

Ces paroles, prononcées par un paysan dans un état d'ivresse complète, avaient amassé la foule, et deux gardes urbains venant à l'entendre, s'empressèrent d'arrêter celui qui se prononçait.

Il est vraiment coupable du crime dont il cherchait à se disculper ? C'est ce l'on ne tardera pas à savoir.

Tout ce qu'il est possible de constater dès aujourd'hui, c'est qu'un employé du chemin de fer a disparu depuis plusieurs jours sans que l'on n'ait pu découvrir la cause de sa disparition.

Un accident dont ont été victimes deux ouvriers de M. P. entrepreneur, a eu lieu hier matin devant des Carmes-Déchaussées, n° 22.

G... et M... manœuvres, étaient occupés à démolir une arcade en brique tombée sur eux. A leurs cris, plusieurs personnes accoururent ; G... n'était recouvert qu'à moitié, mais M... était enseveli sous le bloc. On parvint enfin à les dégager et on les transporta provisoirement chez les sœurs Saint-Charles qui habitent la maison où ils travaillaient, et on leur prodigua les premiers soins.

L'état de G... qui a un bras fracturé ne donne pas d'inquiétudes ; quant à M... il a de fortes contusions au bas ventre, aux reins et aux jambes.

Tous deux ont été transférés à l'Hôtel-Dieu. Le même jour, un maçon est tombé du premier étage d'une maison en construction, rue Vaubecour.

Il en a été quitte pour de légères contusions.

Nous signalons avec la plus grande satisfaction l'acte de dévouement suivant accompli par un sous-officier de dragons :

Samedi, le nommé B... suivait le sentier qui borde la mare située derrière le magasin à fourrages de la caserne de la Part-Dieu, quand tout à coup le terrain détrempé par les pluies s'affaissa sous ses pas et le malheureux glissa dans l'eau. Comme il ne savait pas nager, il allait infailliblement périr, si un soldat, Boulet, maréchal de logis au 11^e dragons, n'était venu à son secours.

Celui-ci, n'écouterant que son courage, jette son sabre et se précipite tout habillé dans la mare d'où il retire sain et sauf B... qui n'avait pas encore perdu connaissance.

On se souvient de ce soldat jeté sur la voie ferrée pendant la nuit de samedi à dimanche, du haut du pont qui traverse la ligne de Sathonay près de la gare de Cuire. Ce récit donné par tous les journaux de Lyon a été naturellement reproduit par la presse parisienne qui voyait là une manifestation du parti révolutionnaire auquel est abandonnée notre cité.

Or, il résulte de l'enquête que le protégé de messieurs les journalistes parisiens est simplement un ivrogne à qui les vapeurs alcooliques ont fait faire cette dangereuse culbute.

R... aiguiser, rue de Chartres, qui depuis quelque temps ne jouissait pas de toutes ses facultés mentales s'est ouvert le ventre hier matin avec un tranchet qu'il s'est ensuite planté dans le cou.

Le malheureux a expiré immédiatement.

M^{me} Ernst donnera une 5^e matinée dimanche, à 1 heure et demie, au Casino. Le programme de cette séance sera d'autant plus intéressant qu'un jeune homme vraiment extraordinaire, M. Besse de Larze, improvisera des poèmes sur les sujets et les rimes qui lui seront données par l'auditoire si lettré qui se presse à ces belles matinées littéraires créées par M^{me} Ernst.

Isère. — Une série d'incendies jette la terreur dans les campagnes ; depuis quinze jours voit le second au bourg d'Oisans ; ce dernier sinistre, qui a eu lieu dimanche au hameau de la Fare, a causé pour 8,000 francs de dégâts à trois bâtiments.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre le feu a déjà pris à deux corps de bâtiments dans la commune de Lalley ; les pertes s'élèvent à 27,000 fr.

La même nuit aux Abreys, un corps de bâtiment était consumé, soit 4,000 francs de pertes.

Quelques jours avant, à Gières, un incendie avait détruit une maison d'habitation et une grange attenante, les dégâts ont été évalués à 18,000 fr.

Mad. REGINA DAL CIN, d'Anzano (Italie), célèbre par ses cures merveilleuses dans les cas de Coxalgies (déboîtement des hanches), doit arriver à Lyon, samedi 9 du courant. Elle descendra hôtel Collet, où elle recevra les visiteurs le même jour et le dimanche suivant.

Société d'instruction primaire du Rhône

PROJET FINANCIER.

La Société d'instruction primaire du Rhône, voulant fonctionner sur un principe de liberté et d'indépendance, n'acceptera dorénavant de subvention publique qu'à la condition de sauvegarder l'intégrité de sa direction.

La Société possède en ce moment cinq écoles gratuites, une école supérieure de demoiselles, un cours normal d'institutrices, un cours supérieur pour adultes-hommes, deux classes d'adultes-hommes et trois classes d'adultes-femmes.

Elle se propose d'établir, dans chaque arrondissement de la ville, une école primaire gratuite de filles et une école primaire gratuite de garçons, ce qui fera sept écoles nouvelles à créer.

Pour subvenir à l'entretien de ces écoles, la Société sollicite la souscription de mille versements annuels de cent francs chacun.

Les titres de souscription seront nominatifs.

Ils seront subdivisés en dix coupures au porteur de 10 francs chacune, mais le souscripteur principal demeure seul responsable vis-à-vis de la Société.

Les porteurs de titres nominatifs auront seuls le droit d'assister aux assemblées générales et de nommer les membres du conseil d'administration.

Les porteurs de coupures recevront, chaque année, le compte-rendu de la Société.

Tout sociétaire qui voudra cesser ses paiements annuels en aura le droit, pourvu qu'il prévienne la Société avant le premier juillet de chaque année ; il perdra par ce fait tous ses droits dans la Société.

Les administrateurs nommés liquideront le capital de la Société, estimé à deux cent mille francs environ ; ils le placeront, ainsi que les legs et arrérages, le plus avantageusement possible.

La capitalisation cessera dès que les revenus annuels atteindront le chiffre de cent mille francs.

Les souscriptions annuelles cesseront alors d'être exigibles, la Société pouvant entretenir ses écoles gratuites avec ses propres ressources.

Les souscriptions seront définitivement acquies à la Société, lorsqu'elles s'élèveront au total de six cents.

Messieurs les souscripteurs seront alors convoqués en assemblée générale pour nommer le nouveau conseil d'administration.

PREMIÈRE LISTE DES SOUSCRIPTIONS ANNUELLES

M. E. Valentin	2 annuités.
J.-B. Pietet	2
H. Loyson	2
J. Rolland	2
E. Guimet	10
A. Gohier	2
L. Desgrand	2
Comte-Bavard	2
L. Desgrange	10
H. Rolland	4
J. Gillet	10
E. Guimet	12
Ed. Aynard	10
Chabrière-Arlès	5
J. Letourneur	2
Evesque et Cie	10
Ch. Sculier	5
Parisot	1
A. Royé-Belland	1
Ph. Germain	2
E. Grand	2
E. Courmet	2
Le Royer, député du Rhône	1
Buy	1
Alb. Giroudon	1
A. Girard	1
V. Lillienhal	1
Ducarre, député du Rhône	1
Veuve Guérin fils	15
Total de la 1 ^{re} liste.	129 annuités.

DÉCÈS

Les amis et connaissances de la famille BARDON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de

Monsieur **FREDÉRIC BRUDER**, Employé de la maison Vitta, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu vendredi 8 courant, à deux heures trois quarts.

Le convoi partira de l'Hôtel-Dieu, où le corps est déposé, pour se rendre au temple protestant, et, de là, au cimetière de Loyasse.

SOCIÉTÉ LYONNAISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL

autorisée par décret du 8 juillet 1865.

Situation au 31 Octobre 1872

ACTIF	
Espèces en caisse, 1.243.619 08	1.921.337 37
Espèces à la Banque	677.718 29
Effets en recette	181.002 49
Portefeuille, effets français	15.616.154 56
Portefeuille, effets étrangers	4.073.474 35
Frais généraux 1872, 2 ^e semestre	72.451 12
Ordres de Bourse pour compte de tiers et reports	3.771.404 65
Avances sur garanties	1.290.532 49
Comptes-courants	9.007.146 85
Comptes d'ordre	417.192 03
Actions, versement non appelé	15.000.000
	F. 51.350.695 91

PASSIF	
Capital.....	20.000.000
Réserves statutaires.....	500.000
Réserves spéciales.....	214.604 33
Comptes de dépôts à 3 %.....	21.492.312 25
Comptes-courants.....	5.728.038 88
Comptes d'ordre.....	608.467 77
Bons à échéance.....	929.308 40
Acceptations.....	542.996 13
Récompense du portefeuille au 30 juin.....	146.440
Dividendes anciens, solde à payer.....	99.408 73
Dividendes à-compte, 1872.....	200.000
Profits et pertes 1872, 2 ^e semestre.....	889.119 33

dans les jambes, rien qu'à penser à la partition prochaine.

On m'a même dit que ce bon Offenbach a un petit ennui.

Il court après une polka.

Il est inquiet à la façon de l'homme qui a perdu son ombre.

La polka est bien de lui.

Rythme, idée, couleur, motif passant par des transformations harmoniques charmantes, tout y est.

Offenbach comptait sur cette mélodie qu'il avait sur la planche.

Pas du tout.

L'auteur d'*Orphée aux Enfers* poursuit une fugue qui s'en va fuyant sans cesse.

Voilà le fait, et je le déclare absolument authentique.

Offenbach était à Bade durant l'été de 1869.

La rouge et la noire ne l'avaient pas bien traité.

Il se promenait sur la place principale, quand il fut accosté par un mendiant.

C'était un bonhomme de cinquante-cinq ans environ.

Mal vêtu, à la barbe longue, à l'œil suppliant.

— Monsieur, une petite charité, dit-il.

— Je n'ai pas un kreutzer.

— Ne me refusez pas.

— Je vous répète qu'on me pendrait la tête en bas, si ne tomberait pas un sou de mes poches.

— Mais enfin, monsieur Offenbach, je suis votre coreligionnaire ?

— Quand vous seriez Job en personne.

— Job avait son fumier, qui était un engrais, conséquemment une valeur ; moi je n'ai rien.

— Ni moi non plus.

— Oh ! monsieur Offenbach, vous avez votre génie.

— Eh bien ! s'écria Offenbach, enervé par une si violente insistance, veux-tu que je te fasse une polka ?

— Bien volontiers.

— Tiens, j'ai justement du papier rayé sur moi, as-tu un crayon ?

— Voilà ! maestro !

Offenbach mit son pied sur un banc de la promenade, se servit de son genou comme d'un pupitre.

Et composa deux pages de musique.

Qu'il donna à l'indigent, lequel se sauva, avec un mouvement marqué de satisfaction.

— Porte cela à l'éditeur de musique de la Conversation, lui cria Offenbach, il t'en donnera certainement un louis ou deux.

Trois ans ont passé sur cette rapide transaction.

Offenbach, après avoir fait représenter le *Corsaire noir* à Vienne... s'est souvent de sa polka.

Et il a désiré ressaisir la fille de sa pensée.

En indemnissant, tout naturellement, celui qui l'avait prise en pension.

Il pensait, avec quelque vraisemblance,

que le mendiant serait heureux de faire une rétrocession qui lui devait devenir avantageuse.

Il retrouva à Bade son nécessaire. L'homme avait pris une tenue convenable, un habit propre, un linge assez net pour prouver qu'il fait de chemises, une blanche valet deux noirs.

Le compositeur l'aborda et lui fit ses propositions.

— Monsieur, lui répondit son pauvre, la chose n'est pas possible, et voici pourquoi : J'ai vendu le droit de débiter la polka : A l'éditeur de Bade... 60 fr.

A Schultz, à Berlin... 100

A Recordi, à Milan... 100

A Chapel, à Londres... 150

A Wood, à New-York... 100

A Katto, à Bruxelles... 100

Et je l'ai éditée moi-même à Paris.

— Pourquoi ? lui dit Offenbach.

— Pour toucher les droits de la société des auteurs et compositeurs ; cela m'a rapporté 600 francs depuis trois ans, comme unique propriétaire.

Offenbach vit que la polka était désormais perdue pour lui.

Cela ne doit pas l'embarrasser.

Il a la mélodie facile.

Il prit donc congé de ce mendiant, qui s'était montré si complètement homme d'affaires.

Celui-ci fut splendide à la séparation.

— Monsieur Offenbach, lui dit-il, j'ai édi-

taillé quelques morceaux, cela a marché ; si vous avez un opéra nouveau à céder, vous savez nous pourrions nous entendre !

(Événement.)

LES LESPÈS.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 7 novembre

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

TEMPERATURE	PRESSION	ETAT	VENT
maxima	barom.	du ciel	à 7 h. du m.
A 10 h.			
+ 9°	+ 15°	0,751	couvert
			N

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage... 0,90

Sa température... +10°

Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... +1,50

Sa température... +10°

Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 31 octobre... 0,070

SPECTACLES DU 8 NOVEMBRE

GRAND-THÉÂTRE

ROBERT LE DIABLE, grand opéra en 5 actes.

On commencera à 7 heures 1/4.

THÉÂTRE DES NOUVEAUX, COURS MORAND

LA CHAÎNE BLANCHE, comédie en 1 acte.

L'HO-M-CIEL, comédie en 1 acte.

LES PRESBYTÈRES, drame en 3 actes.

LES CLOCHES DU SOIR, comédie en 1 acte.

On commencera à 7 heures 3/4.

THEATRE DU GYMNASSE, QUAI SAINT-ANTOINE

RENAUDIN DE CASIN, vaudeville en 2 actes.

LE GENDRE DE M. POIRIER, comédie en 4 actes.

PERMETTEZ, MADAME ! comédie en 1 acte.

PALAIS DE L'ALCAZAR

Tous les soirs, à 8 h. précises, représentation du

45 chevaux CIRQUE CLOTTI personnes

Travail de haute école par les pur-sang Cora, Gmir, Cokenill, présentés par M. Clotti.

Exercices équestres de M. Ashby, V. Lambert, Eichel, Jeannette, et de MM. A. Loyal, Gassion, Ashby, etc.

Les Clowns Virtuosos. — Grands exercices d'acrobatisme et de force par les familles Bedini et Castagna.

MISS VICTORIA

la célèbre vélocipédiste aérienne, qui traverse sur un vélocipède la coupole de l'Alcazar sur un câble tendu à 15 mètres d'élévation.

Clowns comiques, animaux savants, etc., etc.

LEÇONS D'ALLEMAND

de français et de piano.

DENTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon, 32 2855

NOS DÉPUTÉS

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Leur Biographie et leurs Votes

DOCUMENTS HISTORIQUES

SUR LA LOI DE L'APPROPRIATION DE 1871-1872, DES ÉLECTIONS DU 20 OCTOBRE 1872

Sous ce titre, la Librairie A. LE CHEVALIER, rue de Richelieu, 61, met en vente un livre qui restera comme l'un des documents les plus précieux sur notre vie politique, depuis la terrible phase de l'invasion jusqu'à ce jour.

UN VOLUME IN-18, 3 FRANCS.

AVIS

Pension et Logement

SOINS DE FAMILLE

Rue des Maisons-Neuves, 50, Villeurbanne.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15.

IMPRIMERIE H. STORCK

RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me TERRAS, avoué à Lyon, rue de la Bourse, 39.

Formation de Société

Par acte sous seing privé, en date du dix octobre mil huit cent soixante-douze, enregistré à Lyon le six novembre suivant par le receveur Cuny-Ravet, au droit de douze francs :

Il a été formé :

Entre

Le digne veuve Finaz, demeurant à Lyon, rue Bourdon, 14,

D'une part ;

Et mademoiselle Jenny Grötz, demeurant à Lyon, rue de la Poulaille, 3,

D'autre part ;

Une société en noms collectifs pour l'exploitation d'un fonds de cartonnages, dépendant de la succession de M. Saillard, et situé à Lyon, rue de la Poulaille, 3.

La société est formée pour une année, qui a commencé le dix octobre mil huit cent soixante-douze, pour finir le dix octobre mil huit cent soixante-treize.

Le raison sociale sera : JENNY GRÖTZ et Cie.

Le siège social est situé à Lyon, rue de la Poulaille, 3.

Le capital social est de sept mil huit cent septante-six francs soixante-cinq centimes, fourni en entier par madame Finaz.

Mademoiselle Jenny Grötz a seule la gestion et l'administration de la société, ainsi que la signature sociale.

Deux doubles de cet acte ont été déposés au greffe du tribunal de commerce et de la justice de paix du deuxième canton de Lyon, le sept novembre mil huit cent soixante-douze.

Pour extrait :

TERRAS, avoué.

Etude de Me VACHEZ, notaire à Lyon, quai de Bondy, 17.

A LOUER

Aux termes d'un acte reçu par Me Vachez et son collègue, notaires à Lyon, le vingt-cinq octobre mil huit cent soixante-douze.

Madame Claudine Farcy, veuve de François-Marie Serasset, fabricant de cadres, demeurant à Lyon, rue Ferrandière, 31 ;

Monsieur Antoine Thibaud, docteur en droit, et de lui assisté d'autorité dans ses fonctions, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, rue Saint-Georges, 5 ;

Et Monsieur Jean Malosse, chapelier, demeurant à Lyon, rue Imbert-Colomès, 19 ;

Comme tuteur légal de Marie Malosse, sa fille, née de son mariage avec dame Marie Serasset, pour laquelle tous les sus-nommés se sont portés forts avec promesse de ratification.

Ont solennellement vendu

A Monsieur Pierre Bernasconi, fabricant de cadres à Lyon, rue Saint-Georges, 23 ;

Le fonds ou atelier de fabricant de cadres, dépendant de la communauté de biens qui a existé entre les mariés Serasset et Farcy, sus-nommés, et dont l'exploitation était continuée à Lyon, rue Ferrandière, 31, par madame veuve Serasset.

Les personnes qui auraient des droits à faire valoir sur le prix moyennant lequel ledit fonds ou atelier a été vendu, sont invitées à les faire connaître à Monsieur Bernasconi, dans le délai de dix jours, à compter de la présente publication, sous peine de forclusion.

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi seize novembre mil huit cent soixante-douze, à midi, il sera, en l'étude et par le ministère de Me Julien, notaire, procédé à la vente aux enchères publiques par licitation amiable, sur la mise à prix de mille francs, d'un fonds de commerce d'huiles et de savons, qui était exploité à Lyon, quai des Brotteaux, 23, par messieurs Jean-Mathieu et Joseph Olivier et Monsieur Michel Chomette. Cette vente comprendra la clientèle, les objets mobiliers et la subrogation au bail.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Julien, dépositaire du cahier des charges, ou à Monsieur Jules Rolland, teneur de livres, expert en affaires commerciales, demeurant à Lyon, rue de la Bourse, numéro 53.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4122

Etude de Me DAMOUR, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 14.

Séquestre PILLER.

(Dernier avis pour production de titres.)

Les créanciers de Monsieur Piller, négociant à Lyon, rue Transversale, qui n'ont pas encore produit leurs titres de créance aux mains de Me Damour, nommé séquestre, sont prévenus que passé le quinze novembre courant, il sera, sans autre avis, procédé à la distribution des deniers entre les créanciers qui se seront fait connaître.

4424

Etude de Me DAMOUR, avoué à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 14.

Séquestre GENIN.

Par ordonnance de référé du cinq novembre courant, Me Damour, avoué, a été nommé séquestre à l'effet de recevoir le prix du fonds de modeste et lingerie qui était exploité à Lyon, cours Morand, 38, par madame Genin, comme aussi de recevoir toutes les créances dépendant dudit commerce et en faire la répartition.

En conséquence, les créanciers de ce commerce sont invités à produire leurs titres de créance aux mains du séquestre, dans les dix jours de la présente publication, à peine de forclusion.

Les débiteurs sont également invités à se libérer dans le même délai aux mains du séquestre.

4423

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4425

Etude de Me COTTEZ, huissier, rue de Lyon, 50.

UNE CUISINIÈRE désire se placer,

avec son mari comme cocher ou valet de chambre dans la même maison.

S'adresser au bureau du journal aux initiales J. L.

4341

LOCATION BON MARCHÉ

à 20 minutes de Bellecour,

PETITE MAISON

composée de 6 pièces, cave et grenier, 300 francs.

S'adresser chez M. Farge jeune, rue Dubois, 40, Lyon.

4419

UN JEUNE MÉNAGE sans en-garçonnisme, muni de bons certi-ficats, le mari ex-sous-officier, désire une bonne place de co-cher. S'adresser au bureau du journal.

4420

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4426

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4427

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4428

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4429

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4430

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4431

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4432

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4433

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4434

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4435

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4436

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4437

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4438

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4439

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4440

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4441

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4442

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4443

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4444

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

UN VASTE LOCAL

en totalité ou en partie

situé

au centre des affaires

AYANT 17 CROISÉES DE FACADE

AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL

S'y adresser

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4445

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place de l'Helvétie, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'une voiture à un cheval, dite dockart, à quatre roues avec caisse sur le derrière en très-bon état, saisi.

Le même jour et à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères d'objets consistant en bureau, commode, chaises, tables, placard, cheval, voiture, premiers divers, etc., etc., saisis.

4446

Etude de Me JULIEN, notaire à Lyon, rue de Lyon, numéro 4, successeur de Me Ferroniat.

Le samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin,